

L'AUTONOME

f t lafae.qc.ca

**ENTREVUE AVEC
GABRIELLE
RICHARD, Ph. D.**

Diversité sexuelle
dans les écoles :
encore du chemin
à parcourir

**DIVERSITÉ
ET IDENTITÉ
SEXUELLES :**

qu'en pensent
les enseignantes
et enseignants
de la FAE?

DIVERSITÉ SEXUELLE DANS LES ÉCOLES : DES TABOUS PERSISTANTS

TABLE DES MATIÈRES

JUIN

Volume 8 | Numéro 3



- 3** Mot du président
- 4** Plan de lutte contre le décrochage scolaire : prioriser les filles, la meilleure piste d'intervention
- 6** Diversité et identité sexuelles : qu'en pensent les enseignantes et enseignants de la FAE?
- 8** Entrevue Gabrielle Richard, Ph. D. - Diversité sexuelle dans les écoles : encore du chemin à parcourir
- 9** Bulletin unique : des changements en perspective
- 10** Réseau des femmes : entre égalité et austérité
- 11** Terminée, l'austérité?
- 14** Les Brèves
- 15** Suggestions de lecture

DÉPÔT LÉGAL

• Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
• Bibliothèque et Archives Canada, 2015
ISSN 1923-5488

RÉDACTION EN CHEF

Josée Gaulin

RÉDACTION

Pierre-André Champoux
Wilfried Cordeau
Suzanne Lapicerella
Marie-Josée Nantel
Marie Pelchat
Hélène St-Pierre

COORDINATION DE PRODUCTION/RÉVISION

Hélène St-Pierre

RECHERCHE PHOTOS

Sylvie Pelletier

GRAPHISME

Tonik Groupimage

IMPRESSION

Deschamps impression

La reproduction de cette revue, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

LOGO FSC

Mot du président



Je me souviens

Chères et chers collègues,
C'est un devoir de mémoire auquel je nous convie afin que l'on se rappelle collectivement qu'il y a 60 ans le Québec ne faisait que commencer à s'ouvrir sur le monde, sur les différences et à devenir le symbole de modernité qu'il est aujourd'hui. Je nous invite également à nous réjouir de tant de transformations sociales, mais aussi à demeurer vigilantes et vigilants, car trop souvent ce que l'on tient pour acquis est bien fragile.

Je me souviens des histoires que ma mère me racontait; de ces récits sur les « filles-mères » qui quittèrent leur village pour se réfugier en ville et accoucher, des filles qui ne pouvaient pas aller à l'école, parce qu'elles devaient aider leur mère à s'occuper des 12 enfants plus jeunes, du fils aîné qui était choisi pour être l'instruit de la famille...

Je me souviens d'une époque encore plus récente où l'on chuchotait lorsqu'on voyait un couple homosexuel se tenir la main ou qu'il se donnait un baiser furtif au coin d'une rue. Je me souviens d'avoir été témoin de commentaires homophobes et de gestes d'intimidation alors que j'étais à l'école secondaire.

Aujourd'hui, le visage du Québec a bien changé. L'instruction gratuite pour toutes et tous est un acquis. La Charte des droits et libertés de

la personne est une des assises de notre système juridique, et il ne viendrait à l'idée de personne de limiter les droits de qui que ce soit en raison de son orientation sexuelle ou de son sexe.

Dans ce numéro, *L'Autonome* a retracé les dates charnières des luttes menées par les groupes de défense des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT). Un portrait éloquent du chemin parcouru depuis les années 1960. Nous vous dévoilons également les résultats d'un sondage téléphonique réalisé par la firme Léger sur la perception de la diversité et de l'identité sexuelles auprès de 500 enseignantes et enseignants. Vous constaterez que certains tabous demeurent, mais que de grands pas ont été franchis au cours des dix dernières années.

L'histoire du Québec a aussi été marquée par le rapport Parent qui rendait obligatoire l'instruction publique. Héritage de la Révolution tranquille, la création du ministère de l'Éducation allait faire entrer le Québec dans la modernité. Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis, dont celui du décrochage scolaire. Contrairement aux idées reçues, la clé de voûte de tout plan de lutte contre le décrochage scolaire, des filles comme des garçons, passe d'abord par des interventions spécifiques auprès des jeunes

décrocheuses. C'est la principale conclusion tirée par la FAE et Relais-femmes qui ont dévoilé en mai dernier les résultats du Rapport d'analyse de l'étude exploratoire *Les conséquences du décrochage scolaire des filles*. Vous pourrez, dans ce numéro, prendre connaissance des principales recommandations émises dans le Rapport.

En somme, à l'aube de la période estivale, je vous invite à vous souvenir de ce que nous étions afin d'être fiers et fières de ce que nous sommes aujourd'hui et de poursuivre sur la même voie pour l'avenir.

Bon été!

Sylvain Mallette

PLAN DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : PRIORISER LES FILLES, LA MEILLEURE PISTE D'INTERVENTION

En 2012, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en collaboration avec Relais-femmes rendaient publique une étude exploratoire identifiant les causes et les conséquences du décrochage scolaire des filles¹. Devant le peu de changements observés dans les méthodes d'interventions, la FAE et Relais-femmes ont poursuivi leurs travaux en 2014-2015 afin de recommander des solutions porteuses. Les résultats du Rapport d'analyse de l'étude exploratoire *Les conséquences du décrochage scolaire des filles* ont été annoncés en conférence de presse le 14 mai dernier. *L'Autonome* y était.

Les résultats de l'étude exploratoire de 2012 fournissaient un nouvel éclairage sur les causes et les conséquences du décrochage scolaire chez les filles. En voici un rappel.

L'origine sociale ressort comme le premier déterminant de la réussite scolaire, tant chez les garçons que chez les filles. Par exemple, le lien entre pauvreté et décrochage scolaire s'impose incontestablement. L'origine sociale influence aussi la relation des filles avec le milieu scolaire et joue un rôle dans l'émergence des autres facteurs favorisant le décrochage, tels que l'adversité familiale, les difficultés d'apprentissage, la démotivation et le découragement ou encore la toxicomanie et les autres problèmes de comportement.

L'adhésion aux stéréotypes sexuels joue également un rôle dans la problématique du décrochage scolaire. Ceux et celles qui adhèrent le plus aux rôles sociaux associés à leur sexe sont les plus à risque de décrocher.

Pour sa part, l'adversité familiale accentue les autres sources de difficultés rencontrées dans leur parcours scolaire. Notons par exemple l'absence de soutien parental, la violence physique et sexuelle ou encore les comportements judiciairisés des parents.

Les difficultés scolaires, combinées à un manque de soutien parental, sont quant à elles plus déterminantes pour les filles que les garçons quant à la décision de décrocher.

Enfin, la scolarité de la mère et l'inactivité des parents constituent les deux variables reconnues par le ministère de l'Éducation dans son calcul de l'indice de milieu socio-économique (IMSE).

Prioriser

Le décrochage scolaire des filles a une incidence directe sur la scolarité de leurs enfants; les mères éprouvant plus de difficultés à les accompagner dans leur parcours scolaire. Cette faible scolarité entraîne au surplus une dépendance et une précarité économiques, puisqu'elles occupent des emplois souvent mal rémunérés. Un rapport de l'UNESCO, qui définit ses objectifs mondiaux en éducation, accorde d'ailleurs une priorité d'actions aux filles².

Aussi, les données de l'étude exploratoire sont évocatrices : la lutte contre le décrochage scolaire des filles est primordiale, non seulement pour relever leur niveau de scolarité et leur donner des outils pour échapper à la pauvreté, mais aussi pour soutenir et renforcer la fréquentation scolaire de leurs enfants.

Intervenir

À la lumière de l'analyse effectuée en 2014-2015, trois axes d'intervention doivent être priorisés par le ministère de l'Éducation : l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les stéréotypes sexuels et, dans le cas du décrochage scolaire des filles, leur soutien en situation d'adversité familiale.

Axe n° 1 : éradiquer la pauvreté

La pauvreté est ciblée comme premier déterminant du décrochage scolaire chez les jeunes des deux sexes. Les instances gouvernementales reconnaissent depuis longtemps ce lien entre la défavorisation socio-économique et le décrochage, bien que les actions posées aient eu peu de résultats à ce jour.

En effet, douze ans après l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les familles bénéficiaires de l'aide sociale sont toujours maintenues dans un état de pauvreté déplorable, ce que les mesures d'austérité du gouvernement actuel ne viendront qu'accentuer.

Du côté du gouvernement du Canada, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité, en 1989, une résolution visant l'élimination avant l'an 2000 de la pauvreté chez les enfants au Canada. Deux décennies plus tard, en 2009, la Chambre des communes poussait plus loin ses engagements et votait à l'unanimité en faveur de l'élaboration « d'un plan immédiat pour éradiquer la pauvreté pour tous au Canada »³.

Or, en 2013, le *Conference Board of Canada* indiquait que « plus d'un enfant canadien sur sept vit dans la pauvreté, dans un des pays les plus riches du monde »⁴.

En somme, les plans d'intervention gouvernementaux n'ont pas été suffisamment musclés pour produire les effets escomptés.

Axe n° 2 : contrer les stéréotypes sexuels pour favoriser la réussite

Déjà en 1995, une coalition de groupes d'études et de recherche féministes universitaires démontrait que les élèves qui, en général, intègrent le plus les valeurs et les comportements stéréotypés proviennent de milieux socioéconomiquement défavorisés⁵, les amenant à recommander la promotion de valeurs égalitaires plutôt que de procéder à une réforme de l'école. D'autres recherches sont même venues préciser que plus un élève, fille ou garçon, adhère aux stéréotypes, plus il se retrouve en difficulté scolaire et inversement⁶. Ces données viennent nuancer de façon importante les statistiques brutes sur l'écart entre le décrochage scolaire des garçons et celui des filles.



qu'elles ont et le lieu où elles vivent. Ces mêmes données fédérales étaient aussi utilisées par le ministère de l'Éducation pour déterminer l'IMSE et garantir aux écoles en milieu défavorisé des ressources financières supplémentaires. Bref, il s'agissait de données essentielles.

Par ailleurs, lorsque les données statistiques sexuées sur le décrochage scolaire ont été rendues publiques, elles ont eu l'effet d'un électrochoc : le décrochage scolaire des garçons était plus important que celui des filles. Malheureusement, le ministère de l'Éducation s'est limité à produire ces statistiques sexuées, mais n'a pas procédé à l'analyse des données recueillies, ce qui a rendu quasi invisible le décrochage scolaire des filles.

Il aura fallu attendre l'étude exploratoire de 2012 pour démontrer que la situation des jeunes décrocheuses est beaucoup plus alarmante que ne le laissent voir les statistiques brutes. Entre autres, l'étude a fait la démonstration que les facteurs conduisant au décrochage des filles différaient de ceux des garçons et que les conséquences du décrochage n'étaient pas les mêmes pour les deux sexes.

En somme, il faut non seulement tenir à jour les données statistiques qui concernent le décrochage scolaire, mais il est aussi urgent de procéder à des analyses différenciées selon les sexes (ADS). Cela devrait être une obligation pour le gouvernement, conformément à la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes toujours en vigueur. M.P.

Certaines des voies choisies pour combattre le décrochage scolaire laissent croire que sa corrélation avec les stéréotypes sexuels, établie pourtant depuis plus de 20 ans, n'a pas vraiment mis le milieu scolaire en alerte, notamment en ce qui a trait aux choix de certains types d'activités parascolaires ou sportives.

Les activités parascolaires ont occupé une place centrale dans la lutte au décrochage, et l'activité physique a été particulièrement valorisée. À juste titre, il faut en convenir, car une grande proportion des jeunes sont inactifs au plan physique, ce qui nuit globalement à leur état de santé et à leur rendement scolaire. Par contre, les activités sportives choisies renforcent parfois les stéréotypes plus qu'elles ne les combattent.

Axe n° 3 : comprendre et intervenir auprès des jeunes filles en situation d'adversité familiale

L'étude exploratoire a mis en évidence que les filles décrochent de l'école secondaire pour trois motifs principaux : l'adversité familiale en premier lieu, puis les difficultés scolaires et les déterminants relationnels et sociaux, comme l'intimidation, la grossesse, etc.

Les recherches révèlent également que les garçons qui éprouvent des difficultés ont davantage tendance à avoir des comportements qui attirent

l'attention, alors que les réactions des filles sont moins apparentes (anxiété, dépression, etc.), ce qui rend le dépistage plus ardu.

Si l'on ajoute à cette équation le fait que de nombreux services complémentaires s'atrophient d'année en année dans les écoles, la situation devient extrêmement préoccupante pour les jeunes qui se retrouvent sans soutien et sans ressources vers lesquelles se tourner.

Privilégier deux leviers : recensement long et analyse différenciée selon les sexes

En 2011, le gouvernement Harper a mis fin au recensement long sous prétexte que cet exercice coûtait trop cher et qu'il voulait protéger les citoyens d'une intrusion de l'État dans leur vie. Or, ces données permettaient d'avoir de l'information sur la scolarité des femmes, leur niveau de revenu, leur situation matrimoniale, le nombre d'enfants

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'ANALYSE

Constat principal	La lutte contre le décrochage scolaire des filles doit être la pierre angulaire du plan de lutte gouvernemental contre le décrochage scolaire des filles et des garçons.
Axe d'intervention n° 1 : éradiquer la pauvreté	Le gouvernement du Québec doit travailler à l'éradication de la pauvreté sur son territoire par des politiques et programmes sociaux adéquats et une véritable redistribution de la richesse collective. Le gouvernement canadien, dans le respect de ses compétences, doit s'assurer de combattre la pauvreté et l'appauvrissement des familles.
Axe d'intervention n° 2 : contrer les stéréotypes sexuels	La sensibilisation aux stéréotypes sexuels et la promotion de rapports égalitaires doivent être un axe prioritaire de la mission éducative dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires au Québec et particulièrement dans les milieux plus défavorisés.
Axe d'intervention n° 3 : soutenir les filles en situation d'adversité familiale	Des services sociaux et de santé doivent être rétablis dans les écoles de façon à répondre aux besoins des jeunes.
Deux leviers indispensables	Le gouvernement du Canada doit rétablir le recensement long obligatoire. Le ministère de l'Éducation doit produire des analyses différenciées selon les sexes (ADS).

¹FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT. *Les conséquences du décrochage scolaire des filles*, Guide de présentation, mars 2012. À consulter au www.lafae.qc.ca

²UNESCO. *Les nouveaux objectifs mondiaux de l'éducation doivent accorder la priorité aux filles*, [En ligne], 10 mars 2014, [https://en.unesco.org/node/183930]

³CONFERENCE BOARD OF CANADA. *How Canada Performs: A Report Card on Canada*, [En ligne], Ottawa, 2013, [http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society.aspx]

⁴FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS (FCE). *La réduction de la pauvreté des enfants*, [En ligne], 2013, [http://www.ctf-fce.ca/Research-Library/JourneesurlaCol-line2013pauvrete.pdf]

⁵COUSINEAU, Léa. « Éducation : les garçons victimes du système? », *Le Devoir*, 31 octobre 1995.

⁶CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une meilleure réussite des garçons et des filles*, Avis au ministre de l'Éducation, Gouvernement du Québec, 1999.

QU'EN PENSENT LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE LA FAE ?



Du 6 au 17 mars dernier, la firme de marketing Léger a procédé à un sondage téléphonique sur la perception de la diversité et de l'identité sexuelles auprès de 500 enseignantes et enseignants membres de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM), du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ), du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL) et du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY). Recommandé par le Comité des alliés et alliés sur la diversité sexuelle de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), puis entériné par le Conseil fédératif, ce projet permet d'éclairer les enjeux d'actualité dans le milieu scolaire. *L'Autonome* vous présente ici les résultats sommaires.

L'HOMOSEXUALITÉ Faits saillants

Bien que les perceptions au sein du corps enseignant soient assez favorables, il reste difficile d'afficher son homosexualité dans le milieu de l'enseignement.

- Les perceptions de l'homosexualité semblent évoluer de manière favorable dans le temps. À l'heure actuelle, neuf enseignantes ou enseignants sur dix se disent plutôt à l'aise avec l'homosexualité.
- Malgré cela, une proportion considérable d'enseignantes ou enseignants estiment difficile d'afficher son homosexualité et de la faire accepter, et ce, surtout auprès des parents (61 %) et élèves (49 %).
- L'acceptation de l'homosexualité par des collègues semble moins problématique.
- Deux enseignantes ou enseignants sur cinq disent avoir été témoins de propos désobligeants à l'égard d'un collègue homosexuel.

Le résultat le plus inattendu

- Les personnes répondantes ont affirmé, dans une proportion de 69 %, qu'une personne ne choisit pas son orientation sexuelle tandis que 29 % sont d'avis qu'une personne peut choisir et changer d'orientation sexuelle si elle le souhaite.

En effet, ce résultat était inattendu. Plusieurs personnes croient toujours qu'il est possible de choisir et de changer son orientation sexuelle bien que de nombreuses études et recherches aient démontré le contraire. Toutes concluent d'ailleurs qu'on ne choisit pas plus son homosexualité que son hétérosexualité.

Le résultat le plus encourageant

- Quelque 93 % des personnes répondantes se sont dites plutôt à l'aise avec l'homosexualité et seulement 5 % ont déclaré être plutôt mal à l'aise.

C'est avec enthousiasme que nous avons pris connaissance de cette donnée. Un sondage populationnel réalisé en 2006 indiquait que 25 % des personnes sondées étaient plutôt mal à l'aise avec l'homosexualité. Une progression de 20 % en moins de 10 ans.

LA TRANSEXUALITÉ

Cette section du sondage est une première. Non seulement les enseignantes et enseignants n'avaient jamais été sondés sur cette question, mais il n'existe, à notre connaissance, aucun sondage accessible sur la perception de la transsexualité.

Faits saillants

La transsexualité suscite encore un certain malaise. Il est donc difficile d'afficher et de faire accepter sa transsexualité dans le milieu de l'enseignement.

- Bien qu'à ce sujet aussi, les perceptions semblent s'améliorer dans le temps, près de la moitié des enseignantes et enseignants se disent encore aujourd'hui plutôt mal à l'aise avec la transsexualité.
- Une grande majorité affirme qu'il est difficile d'afficher sa transsexualité et de la faire accepter, et ce, surtout par les parents, mais aussi par les élèves et les collègues.
- Les cas de commentaires transphobes sont moins courants que dans le cas de l'homosexualité qui est davantage discutée, mais tout de même présents : 18 % des personnes répondantes ont été témoins de tels propos.

Le résultat le plus attendu

- Quelque 5 % des personnes répondantes estiment qu'il serait facile pour une enseignante ou un enseignant qui afficherait ouvertement sa transsexualité d'être accepté par les parents.

Compte tenu du peu d'espace public consacré à la question et de l'inexistence de campagne ciblée sur le sujet, nous étions impatients de connaître les résultats de cette question pour laquelle nous ne disposions d'aucun comparatif antérieur. Compte tenu de la moins grande présence de la réalité transsexuelle dans l'espace public, nous sommes d'avis que si plus d'efforts sont consacrés à faire connaître la transsexualité, plusieurs malaises pourraient éventuellement être atténués.

Le résultat le plus encourageant

- Pour 70 % des personnes répondantes, si un membre de leur famille faisait part de sa transsexualité et de sa volonté de changer de sexe, elles seraient favorables à cette démarche, alors que 25 % ont affirmé le contraire.

Ces deux résultats combinés nous permettent de croire que l'existence de multiples identités sexuelles est aujourd'hui majoritairement reconnue. Toutefois, reconnaître et accepter cette réalité pour les autres est une chose, mais s'afficher comme tel en est une autre. La peur du jugement et du rejet semble encore présente.

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ET À LA DIVERSITÉ SEXUELLE

En 2015, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a mis sur pied le Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité. La première rencontre de ce comité a eu lieu en mars 2015. La FAE mène d'ailleurs des travaux à ce sujet présentement.

Dans ce contexte, il était intéressant de vérifier comment le personnel enseignant se sent lorsqu'il doit aborder les questions d'éducation à la sexualité liées à la diversité sexuelle.

Faits saillants

Les enseignantes et enseignants éprouvent encore certains malaises à discuter d'orientation ou d'identité sexuelles avec leurs élèves.

- En fait, 84 % sont plutôt à l'aise d'échanger avec leurs élèves sur les différentes orientations sexuelles. Cependant les données varient selon le niveau d'enseignement.

Au primaire, c'est 79 % des profs qui sont à l'aise et au secondaire, 90 %.

- Globalement, 72 % des personnes enseignantes sont à l'aise de discuter d'identité sexuelle, notamment de transsexualité avec

leurs élèves. Ce pourcentage se situe à 65 % au primaire et à 84 % au secondaire.

Ces résultats nous apparaissent tout à fait conformes à nos hypothèses initiales. Une enseignante ou un enseignant au primaire aura davantage tendance à se questionner avant de répondre spontanément à la question d'un élève, parce qu'il s'interrogera d'abord sur le choix des parents quant à l'âge pertinent d'entamer des échanges sur cette question et à la manière de le faire.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les résultats du sondage réalisé par Léger dressent un portrait de la situation qui guidera les travaux du Comité des alliées et alliés sur la diversité sexuelle de la FAE au cours des prochaines années en matière de pistes d'intervention.

Bien qu'encourageants à plusieurs égards, ils nous indiquent tout de même qu'il reste du travail d'information et de sensibilisation à faire dans les écoles pour que ces milieux soient exempts d'homophobie et de transphobie, ce qui est vrai tant pour le personnel enseignant que pour les jeunes, victimes des préjugés.

Ils nous permettent également de constater que bien qu'ils soient à l'aise de répondre à certaines questions des élèves ou qu'ils n'éprouvent pas de malaises significatifs quant aux réalités homosexuelles ou transsexuelles, le fait que 28 % des personnes répondantes ne soient pas à l'aise de discuter d'identité sexuelle nous porte à croire qu'ils ont peut-être l'impression de ne pas être

ouillés pour le faire. Sans doute que des groupes de discussion permettraient de mieux expliquer les données statistiques.

Pour prendre connaissance des résultats détaillés du sondage mené par Léger, vous pouvez consulter le site Web de la FAE : www.lafae.qc.ca. M.P.

CHAMBRE DE COMMERCE GAIE DU QUÉBEC. Lexique LGBT sur la diversité sexuelle et de genre en milieu de travail, février 2014, 27 p.



QUELQUES MOTS-CLÉS

Si une majorité d'enseignantes et enseignants est familière avec les termes « homophobie » et « homosexualité », les termes utilisés pour décrire la diversité sexuelle et la transidentité sont pour leur part moins connus. Voici donc quelques mots-clés :

Diversité sexuelle	Fait de permettre l'intégration et de promouvoir l'inclusion continue des personnes d'identités de genre et d'orientations sexuelles différentes.
Identité de genre	Expérience individuelle de genre d'une personne qui peut correspondre ou non à son sexe biologique. Une personne peut ainsi s'identifier comme homme ou femme ou encore se situer quelque part entre ces deux pôles, et ce, indépendamment de son sexe biologique.
Transsexualité	Personne ayant complété une transition afin de faire mieux correspondre son sexe biologique et son identité de genre.
Transgenre	Personne qui ne s'identifie pas à son sexe à la naissance et qui a entamé un processus afin de faire mieux correspondre son expression de genre et son identité de genre.
Transphobie	Dégoût, haine, crainte ou rejet de la transidentité, des personnes transgenres, transsexuelles ou travesties.

DIVERSITÉ SEXUELLE DANS LES ÉCOLES : ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR



Gabrielle Richard, Ph.D., est chercheure et chargée de cours au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Depuis dix ans, elle consacre ses recherches aux enjeux soulevés par la diversité sexuelle dans l'environnement scolaire, particulièrement à l'homophobie et aux pratiques enseignantes. Pour suivre ses travaux : <http://bit.ly/GabrielleRichard>

Les perceptions relatives à la diversité sexuelle dans les écoles, tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants, ont beaucoup évolué au cours des dernières années. Bien que la diversité sexuelle soit maintenant généralement acceptée, bien du chemin reste encore à parcourir pour se défaire des stéréotypes. *L'Autonome* a rencontré Gabrielle Richard, Ph. D., chercheure et chargée de cours en sociologie à l'Université de Montréal, afin d'en savoir davantage.

Quels sont les problèmes rencontrés en milieu scolaire quant à la diversité sexuelle, tant chez les élèves que chez les enseignantes et enseignants?

On décline habituellement les enjeux relatifs à la diversité sexuelle en éducation en trois volets. Le premier volet concerne la violence en milieu scolaire, qui a été amplement documentée. On fait référence ici à l'intimidation à l'école ou encore à l'homophobie et à la transphobie, qui ciblent des élèves comme des enseignantes et enseignants. Bref, on se demande si le milieu scolaire est aussi sécuritaire qu'il prétend l'être pour toutes et tous, incluant les personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles ou trans). À ce sujet, le gouvernement québécois a adopté, en juin 2012, le projet de loi n° 56, la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, où il est demandé aux écoles de mettre en place des mesures de prévention.

Le deuxième volet touche l'éducation inclusive, c'est-à-dire les différentes réalités présentées dans les contenus scolaires. Les exemples donnés en classe tiennent-ils compte de la diversité sexuelle? Les manuels scolaires présentent-ils un portrait fidèle de la société en incluant aussi des personnes LGBT? Même s'il y a des exceptions notables, la réponse demeure globalement négative, encore aujourd'hui.

Le troisième volet concerne la visibilité identitaire des personnes LGBT. Est-il possible pour celles et ceux qui le désirent de dévoiler leur orientation sexuelle ou de parler de leur situation conjugale ou familiale? Cela se joue différemment pour les personnes trans, qui doivent faire face au peu de flexibilité des règles administratives faisant en sorte qu'au quotidien, elles sont perpétuellement

confrontées à leur différence (ex. : lors de la prise de présences, il sera fait mention du prénom de naissance qui ne correspond pas à l'identité de genre).

C'est donc dire que la société peut être inclusive dans ses politiques, dans ses choix et dans la place qu'elle offre aux personnes LGBT. La réalité est cependant souvent tout autre et sa concrétisation, en classe, se traduit de manière bien différente selon le milieu.

Quelles sont les pratiques enseignantes les plus respectueuses de la diversité sexuelle?

Tout d'abord, il n'y a aucun moment dans le cursus universitaire des maîtres où sont abordés formellement les enjeux de la diversité sexuelle. Il est toutefois possible qu'une enseignante ou un enseignant, de sa propre initiative, décide de suivre une formation ponctuelle sur le sujet.

En 2013, j'ai mené une enquête auprès de 250 enseignantes et enseignants. Quelque 88 % d'entre eux ont rapporté ne pas être suffisamment formés sur la diversité sexuelle en éducation. La formation est donc un enjeu majeur. En effet, l'enseignante ou enseignant fait face à un paradoxe exigeant. L'homophobie et la transphobie, les enquêtes le documentent, sont présentes dans les écoles et on demande au prof d'agir. Les élèves n'ont pas de modèles en classe et on demande au prof d'en trouver. A-t-on pensé à l'outiller davantage? La diversité sexuelle, question complexe s'il en est une, interpelle les valeurs d'un individu. Il y a donc lieu de former les enseignantes et enseignants à la fois sur le contenu et sur les méthodes pédagogiques à privilégier.

Cela dit, des formations complémentaires sont offertes par certains organismes, notamment la

Coalition des familles LGBT² qui cible spécifiquement les intervenantes et intervenants en milieu scolaire. Ces formations explorent des situations concrètes, appliquées à un contexte de classe.

Comment les enseignantes et enseignants doivent-ils agir face à un élève qui est, ou qu'ils présument être, LGBT?

D'abord, ils ont la responsabilité de créer et de maintenir un milieu scolaire sécuritaire pour leurs élèves. Face à la violence, peu importe sa forme, les enseignantes et enseignants sont tenus d'intervenir systématiquement s'ils en sont témoins. Le sentiment de sécurité peut également passer par la manifestation d'une ouverture de l'enseignante ou enseignant, en utilisant un langage inclusif (« As-tu un copain ou une copine? ») ou, par exemple, en installant des affiches contre l'homophobie.

Au-delà de ça, il existe effectivement une zone grise dans l'intervention auprès d'élèves qu'on présume être LGB ou T. On ne peut pas présumer de l'identité d'un élève, ou connaître son orientation sexuelle sans la lui demander. On ne peut pas non plus présumer qu'un élève LGB souhaite nécessairement dévoiler plus largement son orientation sexuelle.

Les membres du personnel scolaire doivent faire preuve de subtilité dans leurs interventions. Le besoin de formation à ce sujet est primordial, particulièrement pour les enseignantes et enseignants.

Comment déconstruire les stéréotypes qui sont au cœur de la diversité sexuelle?

Il faut déconstruire les stéréotypes de genre, c'est-à-dire les attentes sociales qui définissent les hommes et les femmes comme des personnes en tous points

opposées. Le fait d'entretenir et de reproduire ces conventions demeure la source du problème. Des phrases qui peuvent sembler anodines, comme « un gars, il faut alors que ça bouge » ou encore « une fille, c'est plus sensible », ont une portée beaucoup plus profonde parce qu'elles contribuent à établir les comportements qui sont acceptables, mais aussi non désirables, de la part des garçons et des filles. Il y a une confusion très importante entre l'orientation sexuelle et le genre, qui relève du sexisme au sens large.

Pour contrer l'homophobie et la transphobie, il faut alors prendre conscience qu'on véhicule tous, parfois très subtilement, des stéréotypes de genre. La plupart sont solidement ancrés dans notre culture. L'idée n'est pas de les qualifier, vrais ou faux, mais de ne pas les entretenir ni de les perpétuer. Pour ce faire, il importe que le personnel enseignant soit formé et dispose d'une panoplie d'exemples et de modèles. Cela dit, ça ne relève pas seulement des profs! Il y a tout un travail à faire en amont, qu'il s'agisse de cursus à suivre ou

encore de manuels scolaires à élaborer. L'essentiel est donc de ne pas présumer les intérêts d'un élève en fonction de son sexe, tout comme de ne pas présumer son orientation sexuelle. Il ne faut pas que l'école, ou n'importe quelle autre institution d'ailleurs, réduise le spectre des possibles pour les jeunes et limite ce qu'est d'être une femme ou un homme. *H.St-P.*

¹Voir le tableau de la page 7 pour plus de détails.

²Pour plus d'information, voir le site Web : www.famillesgbt.org

BULLETIN UNIQUE : DES CHANGEMENTS EN PERSPECTIVE

L'Autonome vous présente ici un résumé des travaux amorcés sur l'évaluation des apprentissages et de ses encadrements légaux ainsi que le contexte dans lequel ils ont été entrepris.

Au cours des dernières années, les modifications apportées au Régime pédagogique et à l'instruction annuelle¹ des secteurs préscolaire, primaire et secondaire ont soulevé plusieurs commentaires et critiques de la part de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et de ses syndicats affiliés. Depuis l'arrivée du bulletin unique, la FAE a d'ailleurs intensifié ses représentations pour que le Ministère apporte les correctifs souhaités aux programmes de formations et aux politiques ministérielles afférentes, et ce, en collaboration avec la FAE, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages. Ces demandes de travaux conjoints sont demeurées sans réponse pendant quatre ans, mais en janvier dernier, le Ministère a décidé de se pencher sur la question du bulletin unique et invitait la FAE à y participer.

Depuis le 29 janvier dernier, la FAE participe donc au comité d'orientation (CO) du ministère de l'Éducation portant sur le bulletin unique. Conformément à la volonté du ministre d'alors, ce comité a reçu le mandat de « fournir son expertise sur les enjeux touchant le bulletin unique et sur divers scénarios examinés en ce qui a trait à celui-ci ». C'est la vice-présidente à la vie professionnelle, Nathalie Morel, qui représente la FAE au CO.

Ce dernier s'est réuni à quelques reprises déjà et terminera son mandat au plus tard le 30 septembre 2015.

Lors de la première rencontre du CO, le Ministère affirmait vouloir favoriser la collaboration « entre plusieurs instances et tenir compte des caractéristiques du réseau scolaire ». Quatre thèmes sont traités par le CO : les formulaires du bulletin annexés au Régime pédagogique, les modalités d'application progressive, les étapes (leur pondération, leur durée (dates)) et la pondération des épreuves obligatoires et enfin, les exemptions pour les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ainsi que les élèves admissibles aux services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF). Selon l'échéancier établi, des recommandations issues de ces travaux paraîtront dans la *Gazette officielle*² au plus tard en décembre 2015, pour que les changements puissent s'appliquer, selon les intentions annoncées, à la rentrée 2016.

Par ailleurs, pour parvenir à ses fins, le Ministère a également créé un second comité : le comité de travail (CT). Celui-ci a le mandat de contribuer au processus de réflexion sur le bulletin unique à partir des objets de travail prioritaires précisés par le CO. En ce qui a trait à

la composition des deux comités du Ministère, la FAE déplore qu'ils ne comptent qu'une minorité d'enseignantes et enseignants. L'évaluation des apprentissages est pourtant un dossier pour lequel ils détiennent la première expertise.

Pour appuyer les personnes participant aux comités du Ministère (CO et CT) et contribuer aux réflexions, la FAE a rapidement mis sur pied un groupe de travail formé d'enseignantes et d'enseignants en exercice.

À ce jour, les travaux amorcés vont relativement bien. La présence de personnes du terrain aux différents comités, particulièrement les enseignantes et enseignants, permet au Ministère d'être confronté à la réalité de la salle de classe et de ses problématiques diverses, telles que la composition des groupes, l'intégration massive des EHDA en classe ordinaire, les disparités des milieux, des classes et des ressources, la réalité des SASAF, le manque de temps, d'outils et de matériel, la lourdeur et la complexité de la tâche, etc.

Au moment d'écrire ces lignes, la FAE envoyait de façon assez positive ces échanges, mais en raison des mises en contexte fréquentes à propos du caractère exploratoire des échanges et du point de vue des autres membres des deux comités, qui sont pour la plupart des cadres ou du personnel de direction, rien n'est gagné. Depuis le mois de février, la FAE a amorcé, avec ses différents groupes de travail, comités et instances, une réflexion en profondeur afin de valider ses positions dans ce dossier ou encore d'en élaborer de nouvelles. L'ensemble des décisions devront être prises à la rentrée et, d'ici-là, la FAE, ses syndicats affiliés et leurs membres poursuivront leurs réflexions et devront se mobiliser pour confirmer la nécessité et la validité des changements souhaités. *H.St-P.*

¹L'instruction annuelle a pour objet d'informer les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés des décisions prises par le ministre de l'Éducation pour l'année scolaire en cours, en vertu des dispositions du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ainsi que de la Loi sur l'instruction publique.

²La *Gazette officielle* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les documents suivants ont été consultés afin de créer cette ligne du temps :

AMNISTIE INTERNATIONALE. *Coordination sur les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou transgenres*, [en ligne]. [http://www.amnistie.ca/simpliquer/groupe/coordination-droits-personnes-lesbiennes-gaies-bisexuelles-transgenres]

BRUNET, Anne-Marie. « Homophobe, le milieu scolaire québécois? », *Journal de l'UQAM*, vol. XXXV, n° 14, [en ligne]. [http://www.uqam.ca] (23 mars 2009)

CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ). *Lutte à l'homophobie en éducation*, [en ligne]. [http://www.lacsq.org/nos-priorites/homophobie/]

CHAMBERLAND, Line et al. *L'homophobie à l'école secondaire au Québec - Portrait de la situation, impacts et pistes de solution, rapport de recherche*, Université du Québec à Montréal, 2011, 33 p.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN). *Ni plus ni moins : comme tout le monde*, 4^e édition, Montréal, CSN, mai 2013, 20 p.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES DROITS HUMAINS DES LGBT. *Déclaration de Montréal sur les droits humains des lesbiennes, gaies, bisexuels et transgenres (LGBT)*, Montréal, Conférence internationale sur les droits humains des LGBT, 2006, 8 p.

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE). *Recueil des positions existantes – thématiques et enjeux abordés A1314-SOC-017*, Montréal, FAE, mars 2014, 10 p.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ). *Guide sur les droits des gais et lesbiennes*, Montréal, FTQ, 2004, 20 p.

GAÏ ÉCOUTE. *Gaï Écoute annonce la sortie du rapport « L'homophobie dénoncée »*, communiqué de presse, Montréal, 1^{er} mai 2014.

KOMENAN, Maryline. « Chaire de recherche contre l'homophobie de l'UQAM : deux ans de lutte à la discrimination », *Huffington Post Québec*, [en ligne]. [http://quebec.huffingtonpost.ca] (29 novembre 2013)

MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013, 20 p.

TVA NOUVELLES. *Pierre Trudeau, père du « Bill omnibus » et de la Charte des droits*, [en ligne]. [http://tvanouvelles.ca/infos/national/archives/] (28 septembre 2000)

WIKIPÉDIA. *Journée mondiale de lutte contre l'homophobie*, [en ligne]. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Journ%C3%A9e_mondiale_de_lutte_contre_l%27homophobie]

WIKIPÉDIA. *Histoire des droits des homosexuels au Canada*, [en ligne]. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_des_droits_des_homosexuels_au_Canada]

LUTTES CONTRE L'HOMOPHOBIE :

une histoire à raconter

1969 aujourd'hui

Encart détachable

LUTTES CONTRE L'HOMOPHOBIE:

une histoire à raconter



69

Avant 1969
L'homosexualité est synonyme de maladie mentale, de grossière indécence et de péché mortel.

1969

Décriminalisation des pratiques homosexuelles au Canada. Désormais, « L'État n'a pas sa place dans les chambres à coucher de la nation. »



70

1971 Création du premier regroupement gai au Canada : le Front de libération homosexuel (FLH).

Première manifestation gaie devant le parlement canadien.

1973 Retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales du *Diagnostic Statistical Manual* (DSM), la bible des professionnelles et professionnels de la santé en Amérique du Nord.

1976 Emprisonnement de 2000 gais pendant les Jeux Olympiques, suscitant la première manifestation homosexuelle de l'histoire du Québec. Deux mille personnes y participent.

1977 Ajout de l'orientation sexuelle dans la liste des motifs de discrimination de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Fin du refus d'accès au territoire canadien, par Citoyenneté et Immigration, à tout homosexuel déclaré.



1979 Refus de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) de louer un local à une association gaie. L'association obtient gain de cause en cour en invoquant la Charte des droits et libertés de la personne.

80

1982 Refus du Canada d'inclure dans sa première charte l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination.

90

1990 Retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'Organisation mondiale de la santé.

1995 Ajout de l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination à la suite d'un jugement de la Cour suprême du Canada, l'arrêt Egan, qui interprète la Charte canadienne des droits et libertés de façon à l'inclure.

1996 Abrogation de l'article 137 de la Charte des droits et libertés de la personne qui permettait la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans divers régimes d'assurance et d'avantages sociaux.

1998 Ajout du transsexualisme aux motifs de discrimination selon le sexe inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne.

1999 Les conjoints de fait de même sexe ont désormais les mêmes droits et privilèges que les conjoints de fait hétérosexuels. Le Québec est le premier État au monde à adopter une telle loi.



Les années 2000

2002 Adoption de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation. Ce nouveau cadre conjugal permet aux personnes de même sexe de poser leur candidature à l'adoption en tant que couple.

Gain de cause pour un adolescent ontarien livrant une bataille judiciaire contre son pensionnat catholique qui lui interdisait de venir avec son compagnon à la fête de la promotion.

Ajout des partenaires de même sexe dans la catégorie « regroupement familial » de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

2003 Plusieurs jugements prononcés par différentes cours de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec statuant que la définition du mariage au Canada contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés.

2004 Adoption par le parlement fédéral de la Loi modifiant le Code criminel relativement à la propagande haineuse de façon à inclure le motif illicite de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

2005 Légalisation du mariage entre personnes de même sexe au Canada.

Création, le 17 mai, de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette date commémore la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1990, de retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

Condamnation d'une commission scolaire de Colombie-Britannique à dédommager un élève ayant subi de l'intimidation de nature homophobe.

2006 Adoption de la Déclaration de Montréal sur les droits humains des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT).

Création de la Table de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire.

2007 Publication du rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie *De l'égalité juridique à l'égalité sociale*.

2008 Adhésion de la FAE à la Table de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire.

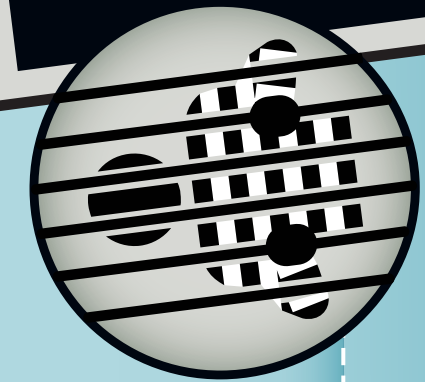
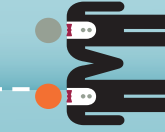
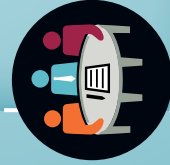
2009 Lancement de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie. Réalisation d'une étude révélant que l'homophobie atteint son paroxysme à l'école secondaire.

2011 Lancement du premier plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.

Création de la première chaire de recherche au Canada sur l'homophobie à l'UQAM.

Publication du rapport *L'homophobie à l'école secondaire au Québec*.

Organisation du premier colloque de la Table de lutte contre l'homophobie du réseau scolaire et celle du réseau collégial. *Briser le silence, une responsabilité à partager.*



Aucun instrument international n'interdit encore de façon explicite la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Par conséquent, encore aujourd'hui, pas moins de 80 pays condamnent l'homosexualité par un article de leur Code pénal. Les sanctions pour un tel « crime » vont de l'emprisonnement à la torture. Neuf d'entre eux punissent encore l'homosexualité par la peine de mort.

RÉSEAU DES FEMMES : ENTRE ÉGALITÉ ET AUSTÉRITÉ



Le 17 avril dernier avait lieu le Réseau des femmes 2015. Réunissant une centaine d'enseignantes, cette journée de réflexion a permis de faire

le point sur la situation des femmes dans le contexte d'austérité qui les touche particulièrement.

Après un mot d'ouverture de Joanne Bertrand, vice-présidente responsable de la condition des femmes à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), trois panélistes ont traité de la situation des femmes au regard des mesures d'austérité. Simon Tremblay-Pepin, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), a présenté une note économique démontrant sans équivoque l'impact le plus imposant de l'austérité: un écart de 7 milliards de dollars en termes de coupes budgétaires au détriment des femmes. Florence Thomas, conseillère en matière de conditions des femmes à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec – FIQ et porte-parole de l'Intersyndicale des femmes, a fait une analyse féministe et sociale des orientations et des choix budgétaires du gouvernement. Elle a démontré que le gouvernement vise à déstabiliser les mouvements sociaux, syndicaux et féministes en utilisant deux principes: le principe de panique - soit l'urgence d'agir - et le principe de la solution unique - soit l'atteinte de l'équilibre budgétaire à tout prix en coupant dans les services et les programmes sociaux. Enfin, Kim De Baene, co-porte-parole de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (Coalition « main rouge »), a présenté des solutions fiscales faisant la preuve que le gouvernement pourrait récupérer 10 milliards de dollars autrement qu'en coupant dans les services publics.

Une période d'échanges a suivi, puis les participantes ont pu débattre en ateliers de l'impact des coupes budgétaires sur elles, en tant qu'enseignantes, travailleuses syndiquées et citoyennes. Une plénière abordant les pistes d'actions a conclu la journée. *M.P.*

COMMISSION ITINÉRANTE

Nous, les membres de la Commission itinérante, avons présenté notre premier rapport sur l'état de la situation au Conseil fédératif de mars dernier. En plus des réalisations positives, nous avons fait part à l'instance de l'ensemble de vos préoccupations ainsi que des irritants et des besoins que vous nous avez exprimés dans les questionnaires et lors de nos rencontres avec différents groupes.

Nous sommes actuellement en période de validation et d'analyse afin de proposer des pistes de solutions aux problèmes soulevés. Ces dernières ont été présentées au Conseil fédératif du mois de mai.

À la suite de ces discussions, nous élaborerons nos recommandations finales

qui seront déposées au plus tard au Conseil fédératif de décembre 2015 et finalement au Congrès de 2016.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des travaux et du résultat final.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à notre démarche et ont contribué à notre collecte de données, soit en assistant à des rencontres, soit en répondant aux questionnaires.

Cordialement,

Andrée Aubut
Roxanne Guay
Nathalie Leclerc

TERMINÉE, L'AUSTÉRITÉ ?

Lors de son arrivée au pouvoir en avril 2014, le gouvernement Couillard a prétexté un manque à gagner de 3,7 milliards de dollars dans les finances publiques pour lancer une série ininterrompue de mesures d'austérité dont les effets s'accroissent depuis plusieurs mois. L'urgence était telle qu'en plus de ce remède de cheval, il confiait à deux commissions indépendantes le mandat de revoir les programmes du gouvernement pour dégager des marges budgétaires ainsi que d'examiner les mécanismes de financement de l'État pour identifier de nouvelles sources de revenus. Un an plus tard, tandis que le gouvernement célèbre la fin de l'austérité et le retour à l'équilibre budgétaire, force est de constater que l'avenir qu'on nous annonce est encore loin d'être reluisant.

Le rapport Godbout : quatre 30 sous pour une piastre?

Le 19 mars dernier, après huit mois et 2,5 millions de dollars de travaux, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise dévoilait son rapport¹. L'équipe, dirigée par l'économiste Luc Godbout, avait pour mandat d'explorer des pistes susceptibles de « rendre la fiscalité québécoise plus compétitive, plus efficace et plus équitable ». En 71 recommandations, elle a proposé un vaste exercice de « réaménagement des modes d'imposition de plus de 5,9 milliards de dollars », et ce, prétend-elle, « sans alourdir ni alléger le fardeau fiscal ». Bref, un exercice « à coût nul pour les contribuables » dont on comprend que l'objectif était finalement davantage de faire du ménage dans les instruments fiscaux que de générer de nouveaux revenus à l'État.

Étalée sur 5 ans, la réforme suggérée par la commission Godbout s'appuie sur la révision de dizaines d'instruments (impôt sur le revenu, taxes, crédits d'impôt, tarifs, etc.) qui touchent tant les particuliers que les entreprises. Certaines pistes sont plus pointues que d'autres. Néanmoins, des enjeux généraux se dégagent et méritent une attention particulière.

Des baisses d'impôts pour tous...

La Commission propose des réductions d'impôts de 4,4 milliards de dollars par année pour les particuliers et de 1,1 milliard de dollars par année pour les entreprises. Certaines entreprises bénéficieraient également d'une réduction de 430 millions de



dollars de leur contribution annuelle obligatoire au Fonds des services de santé.

Concernant la fiscalité des particuliers, la Commission semble avoir eu le souci de préserver une certaine équité, en allégeant quelque peu le fardeau fiscal des individus et des familles les plus démunis et en redonnant un peu d'air à la classe moyenne. À cette fin, la Commission recommande notamment d'abolir la contribution santé et de redistribuer les barèmes de l'impôt sur le revenu en neuf paliers. Pour les familles dont le revenu annuel est inférieur à 75 000 dollars, le rapport suggère de créer un « bouclier fiscal » destiné à contrer les effets

indésirables d'une hausse des revenus d'emploi (ex. : perte de certains crédits d'impôt). Enfin, le rapport insiste sur la bonification des mesures visant les travailleurs d'expérience.

Si l'effort de réduction du fardeau fiscal de la population doit être salué, sa contrepartie est moins réjouissante. En effet, pour financer ces baisses d'impôts, les commissaires misent sur un « nouveau dosage des modes d'imposition », dont un recours accru à la taxation et à la tarification des services. Dans les faits, ce que la Commission souhaite donner d'une main, elle suggère de le reprendre de l'autre...

TABLEAU 1 – Pistes d'allègement fiscal pour les particuliers

Mesure	Impact pour l'État (\$/an)
Abolition de la taxe santé	-734 M\$
Majoration du montant personnel de base à 18 000 \$	-225 M\$
Révision du barème d'imposition de 4 à 9 paliers (voir le Tableau 2 à la page suivante)	-3 413 M\$
Révision des dépenses fiscales (création du bouclier fiscal, bonification de la prime au travail et de la prime aux travailleurs d'expérience)	-538 M\$
Bonification des mesures de soutien aux plus démunis	-301 M\$

Tiré de : Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, *Se tourner vers l'avenir du Québec*, 2015, vol. 1, p. 53.

TABLEAU 2 – Proposition de révision de l'impôt sur le revenu des particuliers

Barème actuel		Barème proposé	
Moins de 41 935 \$	16 %	Moins de 18 000 \$	13 %
		18 000 \$ à 30 000 \$	14 %
		30 000 \$ à 40 000 \$	16 %
41 935 \$ à 83 865 \$	20 %	40 000 \$ à 55 000 \$	18 %
		55 000 \$ à 75 000 \$	20 %
83 865 \$ à 102 040 \$	24 %	75 000 \$ à 85 000 \$	22 %
102 040 \$ ou plus	25,75 %	85 000 \$ à 120 000 \$	24 %
		120 000 \$ à 150 000 \$	25 %
		150 000 \$ ou plus	25,75 %

Tiré de : Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, *Se tourner vers l'avenir du Québec*, 2015, vol. 1, p. 57.

...mais des hausses de taxes et de tarifs pour tous également !

Aussi généreuse soit-elle, une telle réorganisation de la fiscalité est coûteuse pour l'État qui, dans le scénario imaginé par la commission Godbout, se priverait de revenus annuels de près de 5,9 milliards de dollars. C'est pourquoi le rapport suggère de combler cette perte d'une part par la révision des dépenses fiscales des particuliers et des entreprises (abolition et modification de crédits d'impôt et déductions) et, d'autre part, par le rehaussement de certaines sources de revenus.

Or, la plupart du temps, ces sources de revenus sont des hausses de taxes et de tarifs qui affecteraient principalement les consommateurs les plus démunis et ceux de la classe moyenne. À cette fin, la Commission puise dans des formules déjà tellement éprouvées par le Parti libéral que la population ne s'en étonne même plus : hausse des tarifs d'électricité, de la taxe de vente du Québec (TVQ), des taxes sur l'essence, le tabac et l'alcool, retaxation de certains produits de base (livres, couches de bébé, etc.). De plus, la Commission recommande de taxer les achats en ligne. En tout et pour tout, elle estime à près de 4,1 milliards de dollars les entrées de fonds que permettraient ces mesures, applicables tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Au final, bien que la Commission prétende dégager par sa réforme jusqu'à 600 millions de dollars de revenu personnel disponible supplémentaire, la répartition d'une telle marge de manœuvre entre

TABLEAU 3 – Pistes de financement qui touchent les particuliers

Mesure	Impact (\$/an)
Hausser la TVQ de 9,975 % à 11 % sur 5 ans	+ 1 294 M\$
Hausser la taxe sur les primes d'assurance à 11 %	+ 391 M\$
Hausser la taxe sur le tabac de 1,00 \$/cartouche par année pendant 5 ans	+ 160 M\$
Hausser la taxe sur l'alcool de 0,078 \$/litre de bière par année pendant 5 ans	+ 210 M\$
Hausser la taxe sur les carburants de 0,01 \$/litre par année pendant 5 ans	+ 600 M\$
Fiscaliser les tarifs de garderie	+ 101 M\$
Hausser les tarifs d'électricité ¹	+ 705 M\$
Réviser les dépenses fiscales par l'abolition ou la modification de certains crédits d'impôt et déductions	+ 1 548 M\$
Autres (dont : modulation des droits d'immatriculation selon la valeur du véhicule (40 000 \$ et plus), dépenses fiscales liées aux taxes à la consommation, etc.)	+ 212 M\$

Tiré de : Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, *Se tourner vers l'avenir du Québec*, 2015, vol. 1, p. 52 à 70.

¹Ces mesures s'appliquent : augmentation du tarif du bloc patrimonial de 0,08 \$/kWh pendant 2 ans puis l'indexer et création d'une taxe supplémentaire de 10 % pour toute consommation excédant 80 kWh/jour

les 6,4 millions de contribuables (dont ± 60 % sont imposables) que compte le Québec laisse croire à des gains moyens peu significatifs.

Le second Budget Leitão : la fausse fin de l'austérité

Le 26 mars dernier, le ministre des Finances, Carlos Leitão, s'enorgueillissait de présenter un second budget² sans hausse de taxe, de tarif ni d'impôt, mais néanmoins symbole du retour à l'équilibre budgétaire.

Pour y parvenir, le gouvernement a tout de même freiné ses dépenses, dont la croissance sera limitée à 1,5 % en 2015-2016 par rapport à l'année en cours (contrairement à 5,1 % en 2013-2014) et à 1,2 % pour les ministères. Pour certains portefeuilles, dont celui de l'Éducation, la marge de manœuvre sera même bien moindre. En effet, c'est à peine 0,2 % de financement supplémentaire dont bénéficieront les divers réseaux d'enseignement l'an prochain, soit un maigre 500 000 dollars en éducation préscolaire, primaire et secondaire. Comme les documents budgétaires ne permettent pas de croire que cette somme sera affectée aux commissions scolaires, ces dernières y décèlent plutôt une nouvelle compression globale de 350 millions de dollars, soit la plus importante des dernières années. Au moment où celles-ci doivent sabrer dans leurs services et couper des postes pour boucler l'exercice financier en cours, il y a lieu de s'inquiéter de ce que réservera la prochaine année.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire, le gouvernement compte sur la révision des programmes, la révision des structures (dont celle des commissions scolaires attendue pour l'automne) et le « contrôle de la masse de rémunération » qui passe par une négociation serrée avec les employées et employés de l'État.

Cela dit, le gouvernement ne s'empêche pas de faire des choix avec les sommes dégagées. D'abord, il compte verser, dès l'an prochain, 1,6 milliard de dollars au Fonds des générations, réservé au remboursement de la dette, jusqu'à concurrence de 13 milliards de dollars d'ici 2020. Il espère également se doter d'une « réserve de prudence » de 400 millions de dollars annuellement. Plusieurs observateurs estiment que ces sommes ont été réallouées au détriment des services publics qui ont, eux, été amputés.

L'autre priorité du budget repose sur le nouveau mantra du gouvernement : « la relance ».

Celle-ci passera notamment par des investissements importants pour soutenir le Plan Nord (360 M\$ sur 5 ans), le lancement de la Stratégie maritime (1,5 G\$ sur 5 ans) et les infrastructures. Il s'agit aussi de « stimuler l'investissement des entreprises », en réduisant leurs impôts et certaines de leurs cotisations (216 M\$/an) ou en soutenant les secteurs du multimédia (203 M\$ sur 5 ans) et de la culture (109 M\$ sur 5 ans), entre autres.

Toutefois, la relance suppose aussi d'accroître le pouvoir d'achat des particuliers. Se laissant convaincre par certaines propositions du rapport Godbout (en tout, le budget s'inspire de 28 des 71 recommandations de la commission Godbout), le gouvernement a annoncé l'abolition progressive de la taxe santé. Éliminée dès le 1^{er} janvier 2017 pour les personnes à faible revenu, elle sera ensuite réduite pour la classe moyenne, jusqu'à ce qu'elle disparaisse totalement en 2019. Par ailleurs, dès janvier 2016, le gouvernement mettra en place le « bouclier fiscal »³ et bonifiera le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience⁴.

En somme, même équilibré, et bien qu'il tente de planifier des investissements à long terme, le second budget Leitaô n'en demeure pas moins le fruit d'un exercice de choix politiques. Clairement, les services publics ne figurent pas au rang des priorités gouvernementales, et l'éducation s'y voit même allègrement amputée, signe qu'elle n'a qu'un rôle marginal à jouer dans le projet de société libéral, malgré le discours officiel.

Et le débat est lancé !

On l'avait senti depuis le rapport Montmarquette⁵ (2008) et la « révolution tarifaire » clamée par l'ancien ministre des Finances, Raymond Bachand, dans son budget de mars 2010 : l'heure est à la révision profonde des priorités de l'État et de ses modes de financement. Sans surprise, les travaux de la commission Godbout confirment la tendance à l'abolition du principe de solidarité sociale au profit d'une logique d'utilisateur-payeur et d'un financement à la carte des services publics et des programmes sociaux. Pour sa part, le dernier budget Leitaô confirme que les leviers dont dispose l'État, même gérés de main de fer, sont principalement destinés à répondre à une conception marchande et entrepreneuriale de la société québécoise.

Il ne fait pas de doute qu'avec son rapport, la commission Godbout aura réussi à lancer un débat de fond. Nécessaire et réclamé depuis plusieurs années, ce débat risque malheureusement de prendre

une tournure différente de ce à quoi s'attendent les mouvements sociaux⁶. À tout le moins, des consultations sont prévues dans les prochains mois, mais il reste à voir si la réflexion sera élargie au vaste débat public nécessaire. Une chose est sûre néanmoins, la « rénovation de l'État » rêvée par

le gouvernement Couillard passe par une refonte potentiellement radicale de ses modes de financement, au service notamment de baisses d'impôts à tout prix, dont on peut déjà parier qu'elles se matérialiseront en amont du prochain rendez-vous électoral, en 2018... *W.C.*



¹Le rapport final et les documents afférents peuvent être consultés ici : www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/publications/

²Les documents budgétaires peuvent être consultés ici : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2015-2016 www.tresor.gouv.qc.ca/fr/budget-de-depenses/budget-de-depenses-2015-2016

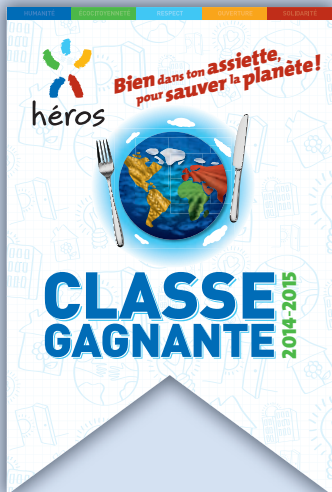
³Cette mesure vise à compenser la perte ou la diminution de la prime au travail ou du crédit d'impôt pour frais de garde causées par une hausse du revenu familial. Les ménages dont le revenu familial est inférieur à 75 000 \$/an bénéficieront d'une aide supplémentaire moyenne de 130 \$/an.

⁴Cette mesure consiste en une réduction graduelle de l'âge d'admissibilité de 65 à 63 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et en une augmentation du revenu de travail excédentaire admissible jusqu'à concurrence de 10 000 \$/an. Les personnes visées pourront bénéficier d'une aide supplémentaire moyenne de 638 \$/an.

⁵Le rapport *Mieux tarifer pour vivre ensemble* peut être consulté ici : http://www.groupe.finances.gouv.qc.ca/GTTSP/RapportFR_GTTSP.pdf

⁶Voir notamment le document d'information et d'éducation populaire *10 milliards \$ de solutions*, de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics : <http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

PRÈS D'UNE VINGTAINNE DE PROJETS GAGNANTS AU CONCOURS *BIEN DANS TON ASSIETTE POUR SAUVER LA PLANÈTE!*



Le comité environnement de la FAE a récemment annoncé les projets gagnants du concours *Bien dans ton assiette pour sauver la planète*. Les enseignantes et enseignants et leurs élèves ont soumis pas moins de 81 projets dans le cadre du concours.

Ce concours, sous le thème de l'alimentation, a permis la création de projets très diversifiés. Parmi les réalisations, mentionnons des projets sur la sensibilisation à la santé et à une saine alimentation, des actions pour que la cafétéria et les boîtes à lunch soient plus écologiques, des idées pour améliorer les collations, et plus encore!

Ainsi, tous les projets recevront une certification ainsi qu'une bannière à afficher dans la classe ou l'école. Les projets gagnants recevront une bannière distincte, aux couleurs du concours, et un prix en argent.

Les personnes participantes ont été contactées par les responsables locaux du mouvement *héros* afin de planifier la remise des certificats et des bannières.

Bravo et merci aux participantes et participants de contribuer à changer le monde! *P.-A.C.*

Pour consulter la liste complète des projets gagnants, rendez-vous au : www.heros-mouvement.ca

CINQ LAURÉATS PERSÉVÉRANTS!



Le 26 mars dernier, à l'occasion d'une cérémonie empreinte d'émotion, la FAE, en collaboration avec le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), a souligné le parcours exceptionnel de cinq adultes en formation. C'est dans le cadre du 7^e concours *La persévérance a aussi un visage* que la lauréate et les quatre lauréats ont reçu une bourse de 500 \$ afin de souligner la persévérance dont ils font preuve au quotidien.

Lors de cette cérémonie, chaque élève a partagé son expérience, permettant ainsi aux personnes présentes d'en savoir davantage sur la

réalité des secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP). Chacune et chacun a également reçu un vibrant hommage de la part de l'enseignante ou enseignant qui a recommandé sa candidature.

La FAE et le MQAF tiennent à féliciter :

- **Jordon Tanguay** du Centre régional intégré de formation à Granby, dans la catégorie Éducation des adultes;
- **Julie Cusik** de l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal, dans la catégorie Formation professionnelle;
- **Wael Hassaballa** du Centre Les Berges à Laval, dans la catégorie Francisation;
- **Philippe Daigle** du Centre Champagnat à Montréal, dans la catégorie Formation à distance;
- **Rony Noël** de l'établissement Archambault à Sainte-Anne-des-Plaines dans la catégorie Établissement pénitentiaire.

Lors de cette cérémonie, le MQAF a aussi remis une bourse de 500 \$ supplémentaire, par tirage au sort, parmi les cinq lauréats. Julie Cusik en a été l'heureuse récipiendaire.

UNE PREMIÈRE BOURSE EN RELATIONS DU TRAVAIL

C'est à quelques jours du 1^{er} mai, Fête internationale des travailleuses et travailleurs, que la FAE a remis sa toute première bourse pour les projets novateurs en relations du travail. Versée annuellement, cette bourse de 2000 \$ vise principalement à reconnaître l'apport des travaux d'une étudiante ou d'un étudiant de 2^e ou 3^e cycle à l'avancement des connaissances en relations du travail. Pour être admissibles, les projets de recherche doivent être progressistes et compatibles avec les valeurs de la FAE.

C'est donc **Nicolas Daignault**, étudiant de 2^e cycle à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, qui a remporté cette bourse. M. Daignault concentre ses travaux sur l'impact des lois spéciales sur la participation à la vie syndicale locale et sur le climat des relations industrielles. La FAE tient à le féliciter chaleureusement!



Martin Lauzon, vice-président aux relations du travail à la FAE a remis la bourse au lauréat Nicolas Daignault.

UNE PRÉSENCE CONSTANTE DANS LES MÉDIAS

De la demande de médiation au vote de grève tenu par ses huit syndicats, en passant par la fin de la convention collective des enseignantes et enseignants et des moyens de mobilisation déployés, la FAE peut de plus en plus compter sur la présence des médias pour couvrir ses positions et ses actions dans le cadre de la négociation nationale 2015. Qu'il s'agisse de réagir localement au port des macarons interdit par les commissions scolaires ou de commenter, dans les médias nationaux, les conséquences désastreuses du budget provincial de Leitão en éducation, la FAE a généré en moyenne un minimum de cinq interventions par jour en mars et avril. Si la presse écrite demeure le média le plus intéressé (45 mentions), il n'en demeure pas moins que les apparitions télévisuelles des élus sont de plus en plus fréquentes. On en dénombre 23, soit 20% de toutes les mentions médiatiques de la FAE pour cette période. Enfin, la radio représente 29%, soit 36 mentions.

SUGGESTIONS DE LECTURE ESTIVALE



CHARB. *Petit traité d'intolérance, Tome I*, Éditions Les Échappés, 2012, 126 p.

CHARB. *Les fatwas de Charb, Petit traité d'intolérance, Tome II*, Éditions Les Échappés, 2014, 115 p.

À l'aube de la période estivale, nous vous proposons deux recueils de chroniques vitrioliques de Charb, célèbre illustrateur français décédé en janvier 2015 lors des attentats perpétrés au *Charlie Hebdo*. S'indignant devant le pire comme l'insignifiant, il autorise ses lecteurs au dévouement purgatoire, au blasphème salvateur. De petites plaquettes idéales pour débiter l'été!



Lamy, Guillaume. *Laïcité et valeurs québécoises. Les sources de la controverse*, Éditions Québec-Amérique, 2015.

Bien que la séparation des pouvoirs entre l'État et l'Église remonte aux années 1960 avec la création du régime d'assurance hospitalisation (1961) et du ministère de l'Éducation (1964), la question de la laïcité demeure toujours d'actualité. La flamme a bel et bien été ravivée par les accommodements raisonnables, la commission Bouchard-Taylor, le projet de Charte des valeurs, etc. Guillaume Lamy, chercheur et journaliste, retrace les sources de la controverse en faisant l'analyse discursive des écrits publiés au cours des dernières années. Il conclut que de nouvelles scissions idéologiques ont émergé des récents débats.



Klein, Naomie. *Tout peut changer*, Lux Éditeur, 2015, 650 p.

Dans cet ouvrage, Naomie Klein, journaliste, auteure et militante altermondialiste, démontre l'urgence de transformer radicalement notre modèle économique sous peine de ne plus pouvoir renverser la vapeur des désastres environnementaux qui s'opèrent déjà, notamment en raison des changements climatiques. Une lecture éclairante qui pave la voie à des transformations qui vont bien au-delà des changements individuels de comportements.

**BON ÉTÉ!
REPOSEZ-VOUS BIEN.**



**CET AUTOMNE,
ÇA VA CHAUFFER!**

  lafae.qc.ca/nego2015


FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT